

Questionnaire connaissance client

Personne physique

Document à compléter et à renvoyer avec votre dossier de souscription/adhésion

Voici notre Questionnaire Connaissance Client. Celui-ci est composé de plusieurs pages qui visent à vous informer sur notre société mais aussi à recueillir des informations pour mieux vous connaître et mieux appréhender votre projet patrimonial. Ainsi, nous pouvons nous assurer que les contrats que nous vous proposerons de souscrire et les supports d'investissement choisis correspondent bien à vos connaissances et à votre expérience en matière d'investissement, ainsi qu'à votre situation financière et votre capacité à subir des pertes, et à vos objectifs patrimoniaux, y compris leur tolérance au risque.

Ce Questionnaire Connaissance Client permet ainsi de vous accompagner dans votre démarche patrimoniale : il est important que vous nous communiquiez avec précision et sincérité l'ensemble des informations nous permettant de vous proposer un conseil adapté. Cette diligence est effectuée dans votre intérêt et la fourniture d'informations complètes et sincères est une condition nécessaire pour vous faire bénéficier d'un service de qualité. [Ce questionnaire est donc établi dans votre intérêt.](#)

Si votre situation (ou celle de votre foyer) évolue ou que vous souhaitez nous faire part d'informations complémentaires que vous estimez susceptibles d'affecter votre situation personnelle, nous vous invitons à nous contacter.

Si l'une des questions qui vous a été soumise vous a semblé équivoque ou imprécise, nos conseillers vous apporteront les précisions nécessaires afin d'y répondre de la manière la plus complète possible. Plus généralement, nous vous invitons à nous informer, tout au long de votre investissement, des modifications affectant votre situation personnelle.

Toute incohérence entre les réponses apportées ci-après nous conduira à vous les signaler afin de clairement identifier vos objectifs et vos besoins.

BESOIN D'INFORMATIONS ? D'UN ACCOMPAGNEMENT ?

Nos conseillers sont à votre disposition par mail ou par téléphone pour vous aider dans votre démarche de souscription.

Sur rendez-vous, nous pouvons également vous accueillir dans nos bureaux.

13 rue d'Uzès, 75002 Paris

01 44 76 87 60

*Prix d'un appel local non surtaxé

www.assurancevie.com

INFORMATION CONCERNANT LE SOUSCRIPTEUR / ADHÉRENT

Identité

Veillez renseigner ci-après les informations personnelles du futur détenteur du contrat, y compris s'il est mineur. En présence d'un souscripteur / adhérent mineur ou d'un majeur placé sous un régime de protection juridique, veuillez aussi obligatoirement remplir l'annexe 1, située à la fin de ce document, concernant l'identification des représentants légaux.

Civilité : Madame Monsieur

Nom d'usage Nom de naissance

Prénom(s)

Date de naissance Nationalité

Statut / Protection juridique

Majeur : Capable* Sous protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)

*Une personne capable dispose, juridiquement, de toutes ses capacités (physiques et mentales), et peut exercer ses droits et obligations.

Mineur : Sous administration légale* Émancipé Sous tutelle

*Un mineur est sous administration légale lorsque l'autorité parentale est assurée par ses deux parents ou l'un d'entre eux (en cas de veuvage par exemple).

IMPORTANT

Dans le cadre d'une co-souscription / co-adhésion, votre conjoint doit remplir l'annexe 2 située à la fin de ce document.

Coordonnées

Email Téléphone fixe Téléphone mobile

Adresse fiscale*

*Votre adresse fiscale est déterminée par la loi à partir de critères (lieu du foyer, lieu de vos intérêts économiques...). C'est ainsi celle où vous vous acquittez de vos obligations fiscales.

Adresse postale*
(si différente de votre adresse fiscale)

*L'adresse postale correspond à l'adresse où vous souhaitez recevoir votre courrier.

Obligations fiscales / Votre résidence fiscale (hors États-Unis d'Amérique) : Dans le cadre de la réglementation fiscale EAI (pour Échange Automatisé d'Informations), il est nécessaire d'identifier la liste des pays dans lesquels vous êtes considéré(e) comme résident(e) fiscal(e). À cet effet, merci de nous indiquer les pays / juridictions concernés, y compris la France.

Pays / Juridiction	Numéro d'Identification Fiscale (NIF)*

*Si le Pays/Juridiction est la France, la fourniture du NIF n'est pas obligatoire. Pour la France, le NIF est composé de 13 chiffres, et est propre à chaque déclarant. Pour connaître votre numéro, vous devez vous reporter à votre dernier avis d'imposition (sur le revenu, taxe d'habitation ou taxe foncière) au niveau du bloc « Vos références » et du champ « Numéro fiscal ». Pour les mineurs, veuillez indiquer les NIF des deux parents.

Réglementation FATCA

Avez-vous la nationalité américaine ? Oui** Non

Êtes-vous considéré(e) comme résident(e) à des fins fiscales aux États-Unis d'Amérique (ex : détention de la green card) ? Oui** Non

**Si oui, merci de nous communiquer l'un de vos trois numéros d'identification américains (Sécurité Sociale (SSN), identification employeur (EIN), identification fiscale (ITIN)) :

N° :

J'ai connaissance qu'une réponse positive entraîne une déclaration auprès de l'administration fiscale américaine au titre des obligations qui incombent aux établissements financiers au regard de la réglementation FATCA. Tout changement de situation pouvant entraîner une évolution de mon statut, au regard de la réglementation FATCA, doit être communiquée dans les plus brefs délais.

INFORMATIONS CONCERNANT LE SOUSCRIPTEUR / ADHÉRENT

Êtes-vous une Personne Politiquement Exposée (PPE) ?

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante* pour le compte d'un état, y compris de l'état français ? Oui Non

Si oui : Fonction exercée Date de cessation

*Exemples de PPE : chef d'état, chef du gouvernement, membre de l'organe dirigeant d'un parti, membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle, ambassadeur, membre d'un organe d'administration d'une entreprise publique...

Êtes-vous étroitement lié(e)* à une PPE (famille...) ? Oui Non

Si oui : Fonction exercée Lien avec cette personne

*Le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire de Pacs ; les enfants, ainsi que leur conjoint ou leur partenaire de Pacs.

DÉTERMINATION DE VOTRE PROFIL INVESTISSEUR

C'est quoi le profil investisseur ?

Le profil investisseur est une série de questions sur notamment vos revenus, votre patrimoine, vos expériences et connaissances financières, et aussi votre sensibilité face à un risque de perte en capital.

Chaque réponse fournie rapporte des points. Le profil investisseur est déterminé en additionnant tous les points accumulés.

Les objectifs du profil investisseur

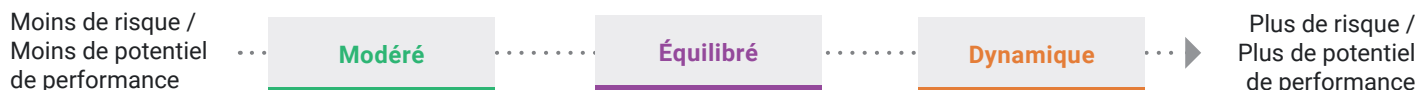
Le profil investisseur permet de vous accompagner dans le choix et la répartition de vos supports d'investissements (fonds en euros et supports en unités de compte). Il vous indique la composition appropriée de votre contrat.

Confronté aux autres informations portées à notre connaissance, votre profil investisseur permet à LUCYA de vous fournir un conseil approprié à votre situation personnelle et à vos besoins.

Ainsi la détermination de votre profil investisseur revêt un caractère important et s'inscrit dans votre intérêt.

Les profils investisseurs

Chez LUCYA, il existe 3 profils investisseurs qui sont adossés au contrat : « Modéré », « équilibré » et « Dynamique ». Ceux-ci peuvent être représentés de la façon suivante :



Pour une présentation plus complète, veuillez vous reporter au document intitulé «Rapport de conseil - Les profils investisseurs de LUCYA» qui accompagne votre dossier de souscription.

Bon à savoir

Si le détenteur du contrat est mineur, le formulaire du profil investisseur ci-après doit être rempli au niveau du foyer. En présence d'une adhésion / souscription conjointe, il convient de remplir un seul profil investisseur en tenant compte de la situation globale du couple.

Situation professionnelle

Statut : Salarié(e) (4pts) Travailleur Non Salarié (TNS) (3pts) Demandeur d'emploi (-2pts) Retraité(e) (0pt)
 Élève / Apprenti(e) / Étudiant(e) (0pt) Autre (0pt)

Intitulé de la profession (ou de la dernière profession)

Année prévisionnelle de départ à la retraite

Pour les personnes retraitées, veuillez reporter la date de départ à la retraite.

- Moins de 2 ans (-2pts)
 Entre 2 et 5 ans (2pts)
 Plus de 5 ans (6pts)
 Déjà retraité(e) (-2pts)

Situation familiale

Situation familiale : Célibataire (3pts) Union libre (4pts)
 Pacsé(e) (4pts) Marié(e) (4pts)
 Divorcé(e) (0pt) Veuf(ve) (0pt)

Si vous êtes marié(e), veuillez cocher votre régime matrimonial :
 Si vous êtes marié(e) sans contrat de mariage après le 1^{er} février 1966,
 veuillez cocher « Régime légal / Communauté réduite aux acquêts ».

- Régime légal / Communauté réduite aux acquêts
 Communauté réduite aux acquêts avec clause de préciput
 Séparation de bien
 Participation aux acquêts
 Communauté universelle
 Communauté universelle avec clause de préciput / attribution intégrale
 Communauté de meubles et acquêts

Nombre d'enfants

Veuillez les identifier :

Nom	Prénom	Date de naissance	Enfant à charge*
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

*D'un point de vue fiscal, les personnes à charge sont des personnes, autre que le contribuable et son conjoint, qui sont rattachées au foyer fiscal.

Si vous avez d'autres personnes rattachées à votre foyer fiscal (parent, frère, sœur...), veuillez les identifier :

Nom	Prénom	Lien familial

Nombre total de personnes rattachées au foyer fiscal : 0(6pts) 1(5pts) 2(4pts) 3(0pt) Plus de 3(-2pts)

Informations patrimoniales

Les valeurs doivent être déterminées au niveau du foyer si le souscripteur / adhérent est mineur.

Vos revenus et dépenses

Quels sont vos revenus annuels bruts (ou ceux du foyer dans le cadre d'un couple) ?

- Moins de 25 000 €(0pt) De 25 000 € à 50 000 €(1pt) De 50 000 € et 75 000 €(2pts) De 75 000 € à 100 000 €(3pts)
 De 100 000 € à 150 000 €(4pts) De 150 000 € à 300 000 €(5pts) Plus de 300 000 €(5pts)

Quelle est la source de ces revenus ?	%
Revenus professionnels	
Revenus financiers	
Revenus immobiliers	
BNC, BIC, BA	
Retraite	
Autres revenus	
TOTAL	

Quelle part de vos revenus consacrez-vous à vos dépenses régulières (loyer, remboursement d'emprunts, dépenses courantes telles que l'alimentation, les frais de scolarité, les fournisseurs d'énergie...) ?

Cochez la case correspondant à votre situation		Points
Plus de 75 %	<input type="checkbox"/>	0pt
De 50 à 75 %	<input type="checkbox"/>	1pt
De 25 à 50 %	<input type="checkbox"/>	2pts
Moins de 25 %	<input type="checkbox"/>	3pts

Informations patrimoniales

Votre épargne

Quelle est votre capacité d'épargne annuelle ?

- Moins de 5 000 € (0pt) De 5 000 € à 10 000 € (2pts) De 10 000 € et 20 000 € (4pts) Plus de 20 000 € (6pts)

Envisagez-vous de réaliser une dépense dans les 18 prochains mois vous imposant de récupérer une partie substantielle de votre investissement ? Oui (0pt) Non (2pts)

Si oui, quel est le montant de cette dépense ? €

- Moins de 5 000 € De 5 000 € à 10 000 € De 10 000 € et 20 000 € Plus de 20 000 €

Votre patrimoine (ou celui du foyer si vous êtes en couple)

À combien estimez-vous votre épargne de précaution* ?

- Moins de 10 000 € (0pt) De 10 000 € à 30 000 € (1pt) De 30 000 € et 50 000 € (2pts) Plus de 50 000 € (3pts)

*Épargne constituée au fil de l'eau pour faire face notamment à des imprévus (ex : compte chèque, Livret A, LDDS, autres livrets).

À combien estimez-vous votre patrimoine financier hors épargne de précaution (ex : PEA, compte titres, assurance vie, actions non cotées...) ?

- Moins de 50 000 € (0pt) De 50 000 € à 100 000 € (1pt) De 100 000 € et 200 000 € (2pts)
 Plus de 200 000 € à 500 000 € (3pts) De 500 000 € à 1 000 000 € (4pts) Plus de 1 000 000 € (4pts)

À combien estimez-vous votre patrimoine immobilier hors emprunt (résidence principale, résidence secondaire, SCPI, SCI...) ?

- Aucun (0pt) Moins de 200 000 € (1pt) De 200 000 € à 500 000 € (2pts) De 500 000 € et 1 000 000 € (3pts)
 Plus de 1 000 000 € (3pts)

Avez-vous des emprunts immobiliers en cours ? Oui (0pt) Non (2pts)

Si oui, quel est le montant restant dû ? Moins de 200 000 € De 200 000 € à 500 000 € Plus de 500 000 €

Quel est le patrimoine total du foyer ? €

Quelle est l'origine du patrimoine du foyer ?

- Épargne /Revenus Cession d'actif(s) immobilier(s) Cession d'actif(s) professionnel(s)
 Succession /donation Cession d'actif(s) mobilier(s) Gains au jeu

Quelle est la répartition du patrimoine du foyer ?

- Immobilier %
 Portefeuille de valeurs mobilières (ex: actions et obligations détenues dans un compte-titre ou un PEA) %
 Placements bancaires (ex: livrets d'épargne) %
 Contrats d'assurance vie / capitalisation %
 Autre %

Votre projet d'investissement

Versement initial – Dans le cadre de votre adhésion / souscription chez LUCYA, quel est le montant du versement initial que vous envisagez de réaliser ? €

Versements programmés – Si vous souhaitez mettre en place des versements programmés :
Quelle serait la périodicité ? Mensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

Pour quel montant ? €

Que représente cet investissement par rapport à votre patrimoine total ?

- Plus de 75 % (0pt) De 50 à 75 % (1pt) De 25 à 50 % (3pts) Moins de 25 % (5pts)

Important

Il est recommandé de diversifier ses placements et de garder des liquidités disponibles à tout moment pour faire face à une dépense imprévue.

Quel est l'objectif principal de cet investissement ? <i>Vous ne pouvez cocher qu'une seule case.</i>	Objectif principal	Points
Vous assurer des revenus immédiats		0pt
Vous constituer une réserve d'argent disponible		1pt
Préparer votre retraite		2pts
Vous constituer un capital à long terme		3pts
Transmettre un capital à votre décès		3pts

Avez-vous des objectifs secondaires dans le cadre de cet investissement ? <i>Si oui, vous pouvez cocher une ou plusieurs cases.</i>	Objectifs secondaires
Vous assurer des revenus immédiats	
Vous constituer une réserve d'argent disponible	
Préparer votre retraite	
Vous constituer un capital à long terme	
Transmettre un capital à votre décès	

Quelle est la durée d'investissement envisagée* ?

*Pendant combien de temps estimez-vous ne pas avoir besoin de l'argent que vous allez investir ?

- Moins de 2 ans (0pt) De 2 à 5 ans (1pt) De 5 à 8 ans (2pts) Plus de 8 ans (4pts)

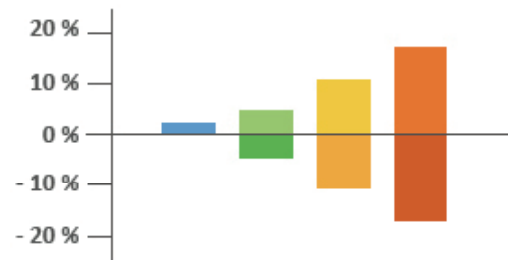
Important

Veillez vous assurer que l'horizon de placement soit cohérent avec l'objectif de votre contrat.

Quelles variations pouvez-vous accepter concernant l'investissement que vous souhaitez réaliser ?

- Portefeuille A (la performance peut être négative en termes réel si l'inflation est supérieure à la performance enregistrée) (0pt)
- Portefeuille B (6pts)
- Portefeuille C (12pts)
- Portefeuille D (24pts)

Performances de 4 portefeuilles



Exemple de lecture : le portefeuille C (couleur jaune), affiche une amplitude de performance ou de perte de -10 % à +10 %

Avertissement

Les supports en unités de compte présentent un risque de perte en capital partielle ou totale. Sachant que les supports d'investissement affichant un potentiel de performance élevé présentent un risque de perte en capital élevé.

Si la valeur de votre investissement subissait une baisse plus importante qu'envisagée, quelle serait votre première réaction ?

- Je récupérerais mon investissement : je veux pouvoir dormir tranquille (0pt)
- Je ne serais pas satisfait(e) : j'attendrais un peu et si la situation ne s'améliorait pas, je m'en séparerais (6pts)
- Cela ne me poserait pas de problème : les marchés sont imprévisibles (12pts)
- Je penserais à augmenter mon investissement : cela pourrait être une opportunité ! (24pts)

Votre expérience financière et vos connaissances

Quelles sont vos connaissances et votre expérience dans les produits financiers ?

	Je connais les principales caractéristiques et les risques associés	J'ai déjà investi au cours des trois dernières années
Fonds en euros	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 1pt
Actions ou obligations	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 3pts
OPCVM (fonds actions, fonds obligataires, fonds mixtes)	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 3pts
Supports immobiliers (SCPI, OPCI, SCI)	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 2pts
Trackers/ETF (fonds indiciels)	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 3pts
Produits structurés (EMTN, fonds à formule...)	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 4pts
Aucun	<input type="radio"/> 0pt	<input type="radio"/> 0pt
Score	.../ 6	.../ 16
SCORE TOTAL À PRENDRE EN COMPTE POUR DÉTERMINER VOTRE PROFIL INVESTISSEUR		.../ 22

Votre expérience financière et vos connaissances - suite

Si vous avez déjà investi dans un des produits financiers (cf. question précédente), veuillez remplir le tableau suivant :

PERTES	GAINS
Avez-vous déjà subi des pertes ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Avez-vous déjà réalisé des gains ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Si oui, de quelle ampleur ? <input type="radio"/> De 0 à -5 % <input type="radio"/> De -6 à -10 % <input type="radio"/> De -11 % à -20 % <input type="radio"/> Supérieure à -20 %	Si oui, de quelle ampleur ? <input type="radio"/> De 0 à +5 % <input type="radio"/> De +6 à +10 % <input type="radio"/> De +11 % à +20 % <input type="radio"/> Supérieure à +20 %
Si oui, quelle a été votre réaction face à ces pertes ? <input type="radio"/> Les pertes étaient trop importantes, j'ai vendu (1pt) <input type="radio"/> J'ai patienté, considérant que les marchés pouvaient remonter, et partant du principe que « tant que je n'ai pas vendu, je n'ai rien perdu » (2pts) <input type="radio"/> J'ai réinvesti, pour profiter de la baisse des marchés ! (3pts)	Si oui, quelle a été votre réaction face ces gains ? <input type="radio"/> J'ai vendu pour récupérer l'intégralité des gains (1pt) <input type="radio"/> J'ai patienté, considérant que les marchés pouvaient continuer de se valoriser (2pts) <input type="radio"/> J'ai réinvesti, les marchés ayant encore du potentiel (3pts)

Si vous avez déjà investi dans un des produits financiers (cf. question précédente), quel mode de gestion avez-vous retenu ?

- En gestion pilotée – Je délègue à des professionnels de la finance la sélection et la gestion des supports d'investissement (2pts)
- En gestion libre – Je sélectionne moi-même les supports, je réalise les investissements et je les gère en toute autonomie (4pts)

Quiz - Vos connaissances financières

Un support en unités de compte (OPCVM, trackers/ETF, SCPI...) présente-t-il un risque de perte en capital ?

- Oui (2pts) Non (0pt)

Plus votre horizon de placement est long, plus la part de votre investissement en unités de compte peut être élevée ?

- Oui (2pts) Non (0pt)

Plus le support en unités de compte affiche un risque élevé, plus l'espérance de rendement est élevée ?

- Oui (2pts) Non (0pt)

Critères ESG

Êtes-vous susceptible d'être intéressé par l'investissement durable, des critères ESG ?

- Oui Non

Si oui, souhaitez-vous que votre conseiller prenne en compte des critères environnementaux ?

- Oui Non

Si oui, souhaitez-vous que votre conseiller prenne en compte des critères sociaux ?

- Oui Non

Si oui, souhaitez-vous que votre conseiller prenne en compte des critères de gouvernance ?

- Oui Non

Êtes-vous prêt à accepter des performances moindres en cas d'investissements ESG ?

- Oui Non

Détermination de votre profil investisseur

Pour connaître votre profil investisseur, veuillez additionner tous les points correspondants à vos réponses de la page 4 à la page 7.

Total des points obtenus

Mon profil investisseur est : Modéré Équilibré Dynamique

Barème de points

- De 0 à 52 points => Profil Modéré
- De 53 à 90 points => Profil Équilibré
- De 91 à 146 points => Profil Dynamique

Validation de votre profil investisseur

Veillez cocher une des deux cases

J'accepte de suivre le profil investisseur conseillé par LUCYA (reportez le nom du profil calculé à la page 7)

J'atteste que le profil de risque théorique de l'allocation décrite précédemment correspond à mes besoins. Je m'engage à informer à LUCYA de tout changement dans mes objectifs d'investissement et de situation qui serait notamment susceptible de modifier mon profil investisseur.

Je ne souhaite pas suivre le profil investisseur et les allocations qui en résultent conseillés par LUCYA.

Je reconnais que la composition du portefeuille que je vais retenir peut être inappropriée à mes objectifs et besoins. L'allocation d'actifs peut ainsi présenter une espérance de rendement plus faible ou un niveau de risque plus important que l'allocation qui m'avait été initialement conseillée. Ainsi, je prends note que les montants investis sur les supports en unités de compte (OPCVM, trackers, SCPI, SCI...) ne sont pas garantis en capital, mais sujets à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution des marchés financiers et immobiliers.

VALIDATION DU CONTRAT

Vous devez désormais choisir le nom du contrat auquel vous souhaitez souscrire / adhérer. Pour vous aider, vous trouverez en annexe 3 les familles de produits distribuées par LUCYA (assurance vie, PER...) avec pour chacune d'elles, les noms des contrats que nous commercialisons. N'hésitez pas à contacter nos conseillers pour vous aider dans cette démarche.

Le choix de votre contrat

Je souhaite souscrire / adhérer au contrat (renseignez ici le nom du contrat distribué par LUCYA via Assurancevie.com)

Important

Sachez que votre choix de contrat et sa composition seront dans tous les cas soumis au contrôle des équipes de conseillers de LUCYA. Celles-ci vont en effet vérifier la cohérence des réponses que vous nous avez fournies et s'assurer que le contrat choisi et sa composition sont bien appropriés à vos objectifs et vos besoins. Sachez aussi qu'après avoir souscrit / adhéré, vous disposez de la faculté de changer d'avis dans un délai de 30 jours qui court à compter de la date de réception des conditions particulières ou du certificat d'adhésion de votre contrat.

Fait à

Le

Signature de l'adhérent /
souscripteur (y compris du mineur
s'il a plus de 12 ans)

Signature du co-adhérent /
co-souscripteur

Signature des représentants légaux
(mère et père) si le souscripteur /
adhérent est mineur ou un majeur
protégé

IDENTITÉ DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Dans quelles situations faut-il remplir cette annexe ?

- ▶ Lorsque le souscripteur / adhérent du contrat est un enfant mineur.
- ▶ Lorsque le souscripteur / adhérent du contrat est une personne majeure placée sous un régime de protection juridique (tutelle, curatelle...).

1^{er} représentant légalCivilité : Madame MonsieurNom d'usage Prénom(s)

Lien avec l'adhérent / souscripteur du contrat

- Parent
- Famille
- Autre, précisez :

Coordonnées

E-mail Téléphone fixe Téléphone mobile

Profession

Statut :

- Salarié(e)
- Travailleur Non Salarié (TNS)
- Demandeur d'emploi
- Retraité(e)
- Élève / Apprenti(e) / Étudiant(e)
- Autre

*Intitulé de la profession (ou de la dernière profession)*2^e représentant légalCivilité : Madame MonsieurNom d'usage Prénom(s)

Lien avec l'adhérent / souscripteur du contrat

- Parent
- Famille
- Autre, précisez :

Coordonnées

E-mail Téléphone fixe Téléphone mobile

Profession

Statut :

- Salarié(e)
- Travailleur Non Salarié (TNS)
- Demandeur d'emploi
- Retraité(e)
- Élève / Apprenti(e) / Étudiant(e)
- Autre

Intitulé de la profession (ou de la dernière profession)

CO-SOUSCRIPTION / CO-ADHÉSION

C'est quoi au juste la co-souscription / co-adhésion ?

Pour faciliter la transmission d'un capital, un contrat d'assurance vie peut être co-souscrit / co-adhéré par un couple marié. Les conjoints sont alors à la fois co-souscripteurs (co-adhérents) et co-assurés du contrat. Lors de la souscription/adhésion, les époux pourront prévoir un dénouement du contrat au premier ou au second décès (situation plus restrictive qui s'adresse à un couple marié sous le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant, ou à

un régime légal avec clause de préciput désignant le contrat). Le contrat devra être alimenté par des fonds communs du couple.

La co-souscription / co-adhésion implique une gestion commune du contrat. L'accord des deux époux sera alors nécessaire pour effectuer toutes les opérations de gestion du contrat (versements, rachats, arbitrages, désignation du ou des bénéficiaire(s)...).

Identité du co-souscripteur / Co-adhérent

Civilité : Madame Monsieur

Nom d'usage Nom de naissance

Prénom(s)

Date de naissance Nationalité

Statut / Protection juridique

Majeur : Capable* Sous protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)

*Une personne capable dispose, juridiquement, de toutes ses capacités (physiques et mentales), et peut exercer ses droits et obligations.

Coordonnées du co-souscripteur / Co-adhérent

Email Téléphone fixe Téléphone mobile

Adresse fiscale*

*Votre adresse fiscale est déterminée par la loi à partir de critères (lieu du foyer, lieu de vos intérêts économiques...). C'est ainsi celle où vous vous acquittez de vos obligations fiscales.

Adresse postale*
(si différente de
votre adresse
fiscale)

*L'adresse postale correspond à l'adresse où vous souhaitez recevoir votre courrier.

Obligations fiscales / Votre résidence fiscale (hors États-Unis d'Amérique) : Dans le cadre de la réglementation fiscale EAI (pour Échange Automatisé d'Informations), il est nécessaire d'identifier la liste des pays dans lesquels vous êtes considéré(e) comme résident(e) fiscal(e). À cet effet, merci de nous indiquer les pays / juridictions concernés, y compris la France.

Pays / Juridiction	Numéro d'Identification Fiscale (NIF)*

*Si le Pays/Juridiction est la France, la fourniture du NIF n'est pas obligatoire. Pour la France, le NIF est composé de 13 chiffres, et est propre à chaque déclarant. Pour connaître votre numéro, vous devez vous reporter à votre dernier avis d'imposition (sur le revenu, taxe d'habitation ou taxe foncière) au niveau du bloc « Vos références » et du champ « Numéro fiscal ». Pour les mineurs, veuillez indiquer les NIF des deux parents.

Réglementation FATCA

Avez-vous la nationalité américaine ? Oui** Non

Êtes-vous considéré(e) comme résident(e) à des fins fiscales aux États-Unis d'Amérique (ex : détention de la green card) ? Oui** Non

**Si oui, merci de nous communiquer l'un de vos trois numéros d'identification américains (Sécurité Sociale (SSN), identification employeur (EIN), identification fiscale (ITIN)) :

N° :

J'ai connaissance qu'une réponse positive entraîne une déclaration auprès de l'administration fiscale américaine au titre des obligations qui incombent aux établissements financiers au regard de la réglementation FATCA. Tout changement de situation pouvant entraîner une évolution de mon statut, au regard de la réglementation FATCA, doit être communiquée dans les plus brefs délais.

Situation familiale du co-souscripteur / Co-adhérent

Nombre d'enfants

Veillez identifier uniquement ceux qui ne sont pas communs au couple :

Nom	Prénom	Date de naissance	Enfant à charge*
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

*D'un point de vue fiscal, les personnes à charge sont des personnes, autre que le contribuable et son conjoint, qui sont rattachées au foyer fiscal.

Situation professionnelle du co-souscripteur / Co-adhérent

Statut : Salarié(e) (4pts) Travailleur Non Salarié (TNS) (3pts) Demandeur d'emploi (-2pts) Retraité(e) (0pt)
 Élève / Apprenti(e) / Étudiant(e) (0pt) Autre (0pt)

Intitulé de la profession (ou de la dernière profession)

Année prévisionnelle de départ à la retraite

Pour les personnes retraitées, veuillez reporter la date de départ à la retraite

Êtes-vous une Personne Politiquement Exposée (PPE) ?

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante* pour le compte d'un état, y compris de l'état français ? Oui Non

Si oui : Fonction exercée Date de cessation

*Exemples de PPE : chef d'état, chef du gouvernement, membre de l'organe dirigeant d'un parti, membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle, ambassadeur, membre d'un organe d'administration d'une entreprise publique...

Êtes-vous étroitement lié(e)* à une PPE (famille...) ? Oui Non

Si oui : Fonction exercée Lien avec cette personne

*Le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire de Pacs ; les enfants, ainsi que leur conjoint ou leur partenaire de Pacs.

LES CONTRATS DISTRIBUÉS

Règles fiscales en vigueur au 01/10/2020

Via son site internet Assurancevie.com, LUCYA distribue 4 grandes familles de contrats (assurance vie, PER...). Pour chacune d'elles vous pouvez prendre connaissance de ses principaux objectifs, de ses points forts et points faibles et du nom des contrats que nous distribuons.

Les contrats d'Assurance vie

Pour épargner en toute liberté dans un cadre fiscal privilégié

Les contrats d'assurance vie ont la particularité d'être souples, accessibles et de répondre à de nombreux objectifs (valoriser une épargne, financer un achat immobilier, percevoir des revenus complémentaires pour sa retraite, protéger le conjoint survivant) tout en bénéficiant d'une fiscalité spécifique et privilégiée.

Les contrats d'assurance vie distribués :

LUCYA by AXA (AXA France Vie), **LUCYA Cardif** (Cardif Assurance Vie), **LUCYA Abeille** (Abeille Vie), **Puissance Avenir** (Suravenir), **Puissance Sélection** (Generali Vie)

Les points forts	Les points faibles
Vous épargnez à votre rythme	Les prélèvements sociaux sont dus annuellement sur les gains des fonds en euros
Vous pouvez effectuer des retraits à tout moment	La rédaction de la clause bénéficiaire doit être soignée
Vous bénéficiez d'une fiscalité allégée en cas de retraits et lors de votre décès	L'assurance vie ne se transfère pas d'une compagnie d'assurance à une autre

À savoir

Vous pouvez détenir autant de contrats d'assurance vie que vous le souhaitez. Cela peut par exemple vous permettre d'adapter leur stratégie d'investissement à chacun de vos projets (selon la durée restant à courir avant leur réalisation, les objectifs fixés, etc.).

Le Plan d'Épargne Retraite (PER)

Pour défiscaliser tout en préparant sa retraite

Le PER (Plan d'épargne retraite) individuel permet de se constituer un complément de revenus pour sa retraite tout en baissant la pression fiscale durant la vie active.

Les PER distribués par LUCYA :

Lucya Cardif PER (Cardif Retraite), **LUCYA Abeille PER** (Abeille Retraite Professionnelle), **Suravenir PER** (Suravenir)

Les points forts	Les points faibles
Aucune contrainte de versement après l'adhésion	Les rachats, même partiels, avant la retraite ne sont possibles que dans certains cas définis par la loi
Déduction des versements sur le revenu imposable dans la limite d'un plafond	Ce type de contrat peut se révéler inapproprié pour les adhérents dont la tranche marginale impactée est inférieure à 30%
Sortie possible en capital au moment du départ à la retraite ou par anticipation en cas d'acquisition de la résidence principale notamment	Une pression fiscale qui peut être importante en cas de sortie en capital en une seule fois lors de la retraite

Important

Il est possible d'associer au compartiment individuel de votre PER les compartiments collectifs ou catégoriels, constitués par l'épargne salariale et d'entreprise. Toutefois, ces compartiments ne peuvent être alimentés que par transfert chez LUCYA.

LES CONTRATS DISTRIBUÉS PAR LUCYA (suite)

Règles fiscales en vigueur au 01/10/2020

Le contrat de Capitalisation

L'outil d'excellence pour anticiper la transmission de son patrimoine

Le contrat de capitalisation est un outil d'optimisation patrimoniale qui ressemble à bien des égards à l'assurance vie, surtout au niveau de la gestion du contrat et de la fiscalité en cas de rachats. Mais il a la particularité de pouvoir faire l'objet d'une donation du vivant de l'assuré. À défaut, lors de son décès, ce contrat réintègre la succession.

Le contrat de capitalisation distribué par LUCYA : Puissance Avenir Capitalisation (Survénir)

Les points forts	Les points faibles
Vous épargnez à votre rythme	Les prélèvements sociaux sont dus annuellement sur les gains des fonds en euros
Vous pouvez effectuer des retraits à tout moment	Le contrat de capitalisation ne se transfère pas d'une compagnie d'assurance à une autre
Le contrat de capitalisation peut faire l'objet d'une donation du vivant de l'assuré	Lors du décès de l'assuré, le contrat de capitalisation entre dans l'actif successoral

Important

Le contrat de capitalisation constitue également un bon réceptacle pour le remploi de fonds démembrés (reçus dans le cadre d'un héritage par exemple)

Rapport de conseil

(Établi en application de l'article L.522-2-I du Code des assurances)

Le présent rapport est établi en application de l'article L.522-2-I du Code des assurances. Il a pour objet de vous expliquer les principales raisons qui conduisent LUCYA à considérer que son conseil de mettre en place l'allocation présentée est appropriée au regard de vos objectifs et de votre situation particulière en ce qui concerne la durée d'investissement recherchée, vos connaissances et votre expérience, ainsi que votre attitude à l'égard du risque et votre capacité de perte.

Vous connaissez ainsi les raisons qui motivent notre conseil.

Ce rapport est établi sur la seule base des informations que vous nous avez transmises. Il est essentiel, et dans votre intérêt, pour que nous puissions fournir un service de qualité, que les informations que vous nous avez communiquées soient complètes et sincères. Pensez à nous signaler toute modification significative de votre situation personnelle.

Nous rappelons que le conseil est un conseil dit de « niveau 1 » au sens de la réglementation et qu'il est fourni à titre « non-indépendant », toujours au sens de la réglementation, nous autorisant à procéder à une évaluation des actifs non soumise aux conditions de taille et de diversification exigées par la réglementation au titre des conseils dits « indépendants ».

Chez nous, vous choisissez librement et de manière autonome, le contrat d'assurance que vous souhaitez souscrire, sans que nous ne soyons en charge d'un travail d'analyse comparative personnalisée des solutions référencées (LUCYA ne fournit pas de conseil dit de « niveau 2 »).

Dans le cadre du contrat que vous aurez sélectionné, Lucya vous accompagne pour vous conseiller l'allocation que nous estimons être la plus appropriée au regard de votre profil investisseur.

Bon à savoir

Vous faites partie du marché cible relatif à ce contrat d'assurance.

Les indications présentées sont établies sur la base des profils établis par LUCYA à partir de ses outils et procédures internes. Si vous souhaitez suivre la recommandation, votre attention est attirée sur l'importance de l'exécuter dans un délai raisonnable afin qu'elle soit réalisée dans des conditions identiques à celles qui ont été examinées par Lucya lors de ses analyses. Dans l'hypothèse où vous auriez une quelconque interrogation quant à la compréhension de cette recommandation, aux risques qu'elle comporte ou son adéquation à votre situation personnelle, ou si elle vous semble plus généralement équivoque, prenez immédiatement contact avec LUCYA.

Nous vous rappelons que...

Les unités de compte comportent un risque de perte en capital. Il n'existe pas de garantie en capital des sommes investies sur ces supports. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers.

Les supports en unités de compte peuvent être très différents les uns des autres en termes de risques. Si les unités de compte comportent un risque de perte en capital, il convient toutefois d'avoir à l'esprit que toutes unités de compte ne riment pas forcément avec risque élevé. Ceci se justifie par le fait que la gamme de supports référencés au sein des contrats est très large et variée. Et les stratégies d'investissement diverses. Avant d'investir dans un support en unités de compte, vous devez ainsi impérativement prendre connaissance du Document d'Informations Clés (DIC) ou du Document d'Informations Spécifiques (DIS) et de la documentation contractuelle de ce support. Il indique le risque lié à chaque support en unités de compte.

En investissant sur des supports en unités de compte, la performance de vos investissements peut varier à la hausse comme à la baisse.

Le rendement n'est pas garanti, et contrairement aux fonds en euros, les unités de compte ne comportent pas d'effet dit « cliquet », au terme duquel les intérêts générés annuellement par le fonds sont définitivement acquis à l'assuré.

Le Document d'Informations Clés (DIC) et le DIS (Document d'Informations Spécifiques) des supports en unités de compte contiennent de nombreuses informations importantes et à bien appréhender avant de réaliser un investissement (stratégie, frais, performances, risques ...). Nous vous invitons à y porter toute votre attention.

Les supports en unités de compte sont des investissements à long terme (>8 ans).

Besoin d'informations ? D'un accompagnement ?

Nos conseillers sont à votre disposition par mail ou par téléphone pour vous aider dans votre démarche de souscription.

Sur rendez-vous, nous pouvons également vous accueillir dans nos bureaux.

13 rue d'Uzès, 75002 Paris

01 44 76 87 60

*Prix d'un appel local non surtaxé

www.assurancevie.com

C'est quoi le profil investisseur ?

Le profil investisseur permet de vous accompagner dans le choix et la répartition de vos supports d'investissements (fonds en euros et supports en unités de compte). Il vous indique la composition appropriée de votre contrat, en s'appuyant notamment sur vos expériences et connaissances financières, votre objectif patrimonial, mais aussi votre sensibilité face à un risque de perte en capital.

Confronté aux autres informations portées à notre connaissance, votre profil investisseur permet à Lucya de vous fournir un conseil approprié à votre situation personnelle et à vos besoins.

Ainsi la détermination de votre profil investisseur revêt un caractère important et s'inscrit dans votre intérêt.

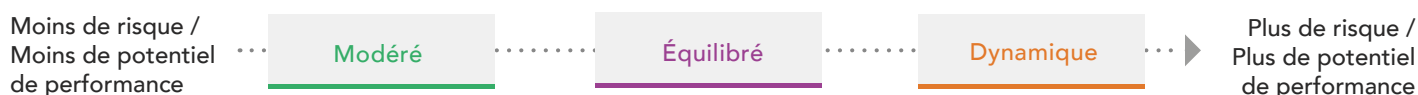
Bon à savoir

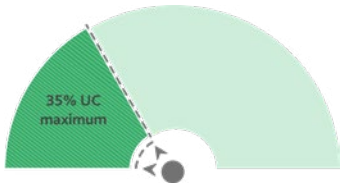

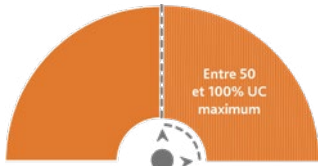
Le profil investisseur n'est pas figé dans le temps !

Il est déterminé lors de votre demande de souscription et peut être amené à évoluer durant la vie du contrat. C'est le cas par exemple si un événement personnel majeur venait à se manifester (promotion professionnelle, chômage, divorce, naissance d'enfants...). Lucya peut également vous demander de mettre à jour votre profil investisseur si le contrat a fait l'objet d'un mouvement significatif (à l'occasion d'un versement, d'un arbitrage ou d'un rachat) ou si vous souhaitez modifier votre contrat dans le cadre de situations bien précises (mise en place d'une gestion pilotée ou sous mandat, option pour le bonus de rendement du fonds en euros).

Les profils investisseurs

Chez LUCYA, il existe 3 profils investisseurs qui sont adossés au contrat : « Modéré », « Équilibré » et « Dynamique ». Ceux-ci peuvent être représentés de la façon suivante :



	Profil investisseur Modéré	Profil investisseur Équilibré	Profil investisseur Dynamique
Votre objectif	Vous acceptez que vos investissements génèrent un rendement faible voire très faible. En contrepartie, le risque de perte en capital est limité voire nul.	Vous recherchez une performance qui allie sécurité et rendement de vos investissements en contrepartie d'une prise de risque cohérente avec votre objectif de performance (faible voire élevée).	Vous acceptez de prendre un risque très élevé de perte en capital pour aller chercher un potentiel de performance très élevé. Vous souhaitez investir sur le très long terme.
Composition de votre contrat	La grande majorité voire la quasi-totalité de vos investissements est sécurisée sur le fonds en euros. Dans une logique de diversification, une part minoritaire peut être investie sur des supports en unités de compte exposés aux marchés financiers et/ou immobiliers.	La quote-part de fonds en euros représente entre 40 et 70% de vos investissements. Le solde est constitué de supports en unités de compte exposés aux marchés financiers ou immobiliers.	La grande majorité voire la quasi-totalité de vos investissements est réalisée sur des supports en unités de compte ayant un indicateur de risque élevé voire très élevé. La quote-part de fonds en euros peut être minoritaire voire inexistante.
Part de supports en Unités de Compte (UC) cible			
Aide à l'investissement	<u>1 2 3 4 5 6 7</u> Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRI) est compris entre 1/7 et 4/7.	<u>1 2 3 4 5 6 7</u> Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRI) est compris entre 1/7 et 5/7.	<u>1 2 3 4 5 6 7</u> Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRI) est compris entre 3/7 et 7/7.
Les précisions de Lucya	La présence minoritaire de supports en unités de compte vous permet d'espérer une performance plus élevée que si vous n'investissiez que sur le fonds en euros. Nous vous recommandons de privilégier le fonds en euros et des supports en unités de compte ayant un indicateur de risque modéré, afin que le risque global de perte en capital soit contenu.	La part investie dans des supports en unités de compte vous permet d'aller chercher un certain niveau de performance en contrepartie d'un risque de perte en capital. Néanmoins, la présence d'une poche investie sur le fonds en euros amortit ce risque de perte en capital inhérent aux unités de compte. Le fonds en euros permet en effet de sécuriser le capital, sans toutefois pouvoir espérer un potentiel de performance élevé.	Au travers de vos investissements, vous recherchez, avec le profil « Dynamique », une espérance de gains très élevée. En contrepartie, vous vous exposez également à un risque très significatif de perte en capital. Le profil « Dynamique » est le profil investisseur le plus risqué de Lucya. Du fait du risque très élevé de perte en capital inhérent aux supports ayant un indice de risque fort, nous vous recommandons de diversifier vos investissements et de respecter votre horizon de placement (supérieur à 8 ans).

Le SRI, c'est facile !

Chaque support d'investissement affiche un indicateur de risque/performance standardisé que l'on appelle SRI (pour indicateur synthétique de risque en français) dont l'échelle de valeur est comprise entre 1 et 7. Il s'agit d'un outil financier qui va vous aider à analyser, comparer et sélectionner vos supports, sachant que plus son niveau est élevé, plus le risque associé au fonds est important. Mais en contrepartie le potentiel de performance de ce fonds est significatif.

Où trouver cet indicateur de risque ? Cet indicateur est à la disposition de tous. Concrètement, les supports d'investissement disposent d'un mode d'emploi que l'on appelle Document d'Informations Clés (DIC) pour les OPCVM, et « DIS » (Document d'Informations Spécifiques) pour les supports immobiliers et les fonds en euros. Et le SRI se trouve dans ces documents.

Chez Lucya, on vous simplifie la vie ! Sur notre site internet, dans la rubrique « Les supports », vous pouvez connaître la liste des supports de votre contrat selon le SRI sélectionné. Dans cette même rubrique, vous pouvez consulter les DIC et les DIS.

Quel indicateur de risque pour chaque grande classe d'actifs ?

Nous souhaitons tout d'abord attirer votre attention sur le fait qu'il s'agit d'exemples à partir d'un univers d'investissement très large. Tous les contrats ne référencent pas forcément les fonds cités ci-après.

Les fonds en euros

Les fonds en euros affichent un indicateur de risque de 1/7. Notez que de plus en plus de fonds en euros restreignent leur accès en conditionnant un investissement en unités de compte.

Les fonds immobiliers

Les SCPI et SCI affichent dans une très large majorité un indicateur de 3/7. Quelques-uns de ces supports, à la marge, ont un indicateur de 2/7. Les OPCI présentent un niveau de risque de 4/7.

Les fonds obligataires

Ces fonds affichent un indicateur compris entre 2/7 pour les plus défensifs et 4/7 pour ceux qui ont une stratégie plus offensive (ex : obligations à haut rendement, obligations émises sur les marchés émergents...).

Les fonds diversifiés

Les fonds diversifiés, qui investissent à la fois dans des actions, des obligations et du monétaire, dans des proportions variables, sont essentiellement présents dans le niveau de risque 4/7. Mais certains peuvent afficher un niveau de 3/7 pour les plus sécuritaires, ou bien encore de 5/7 pour les plus offensifs.

Les fonds actions

Selon leur stratégie, le niveau de risque des fonds actions s'échelonne entre 5 et 7/7.

Les trackers / ETF

En fonction du type d'indice répliqué par le support et la présence ou non d'un effet de levier (majoration de la performance), les trackers (appelés aussi ETF) ont un indicateur de risque qui varie de 2 à 7/7.

Bon à savoir

Veillez à bien respecter votre profil investisseur !

Si l'allocation d'actifs que vous avez sélectionnée n'est pas compatible avec votre profil et la répartition que nous vous avons conseillée, cela signifie que l'investissement est susceptible de ne pas être approprié au regard de votre situation personnelle. Ces supports peuvent ne pas être cohérents au regard de votre situation personnelle et vous exposer notamment à un risque de perte qui serait inapproprié compte tenu de vos besoins et de votre expérience.

En application de la réglementation, LUCYA vous informera sur les risques auxquels vous vous exposeriez en procédant à de tels investissements, qui ne suivent pas la préconisation qui vous a été adressée.

Nos conseillers se tiennent à votre entière disposition pour envisager une autre allocation ou plus généralement discuter de ce qui précède.

Besoin d'informations ? D'un accompagnement ?

Nos conseillers sont à votre disposition par mail ou par téléphone pour vous aider dans votre démarche de souscription.

Sur rendez-vous, nous pouvons également vous accueillir dans nos bureaux.

13 rue d'Uzès, 75002 Paris

01 44 76 87 60

*Prix d'un appel local non surtaxé

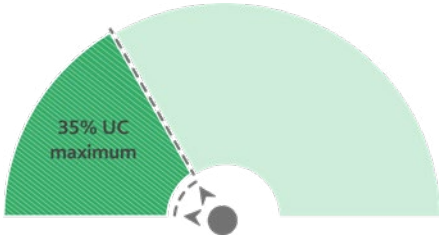

www.assurancevie.com

Les unités de compte comportent un risque de perte en capital. Il n'existe pas de garantie en capital des sommes investies sur ces supports. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers.

LE PROFIL INVESTISSEUR « MODÉRÉ »¹

Notre conseil : le profil investisseur «Modéré»

Le profil investisseur « Modéré » se caractérise par l'allocation patrimoniale suivante :

Composition de votre contrat	La grande majorité voire la quasi-totalité de vos investissements est sécurisée sur le fonds en euros. Dans une logique de diversification, une part minoritaire peut être investie sur des supports en unités de compte exposés aux marchés financiers et/ou immobiliers.	
Part de supports en Unités de Compte (UC) cible	 Un diagramme circulaire semi-circulaire à gauche, divisé en deux sections. La section intérieure, plus étroite, est verte avec des rayures diagonales et est étiquetée "35% UC maximum". La section extérieure, plus large, est d'un vert plus clair. Une ligne pointillée sépare les deux sections. À la base du diagramme, il y a un petit pictogramme d'un œil ou d'un pointeur.	
Aide à l'investissement	 Un diagramme horizontal montrant une échelle de 1 à 7. Les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 sont alignés sur une ligne. Une barre verte souligne les chiffres 1, 2, 3, 4. Une barre grise souligne les chiffres 5, 6, 7.	Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRI) est compris entre 1/7 et 4/7.

Pourquoi nous estimons que le profil investisseur «Modéré» est fait pour vous ?

Notre conseil est motivé par le fait qu'une allocation d'actifs de votre contrat significativement investie sur le fonds en euros avec une part minoritaire de supports en unités de compte, dont l'indicateur de risque est compris entre 1 et 4, est cohérente avec votre situation personnelle et les besoins que vous exprimez, ainsi qu'avec votre attitude à l'égard du risque et votre capacité de perte, dont vous nous avez fait part.

Le profil investisseur « Modéré » se caractérise par une faible proportion de supports en unités de compte et un investissement significatif sur le fonds en euros, dont le capital est sécurisé.

Pour information, un investissement très significatif sur des supports en unités de compte, d'une manière générale, est réservé à des investisseurs disposant d'une capacité d'épargne, de revenus ou d'un patrimoine importants, souhaitant épargner à moyen ou long terme, recherchant du rendement et acceptant en contrepartie de s'exposer à un risque de perte plus important que sur le fonds en euros et disposant d'une bonne compréhension et expérience des supports en unités de compte.

Portrait robot du profil investisseur « Modéré »

Votre situation personnelle et familiale (dont notamment votre âge, le nombre d'enfants à votre charge ou votre régime matrimonial) est cohérente au regard d'un investissement sur les unités de compte à hauteur de 35 % maximum.

■ Votre objectif en termes de recherche de performance et votre niveau d'acceptation d'amplitude de performance (de -5 % à +5 %) sont compatibles avec une allocation d'actifs fortement investie sur le fonds en euros.

■ Vous souhaitez conserver votre placement pour une durée d'au moins 5 ans, de sorte qu'une proportion d'unités de compte jusqu'à 35 % est appropriée à votre horizon de placement. Par ailleurs, votre niveau de tolérance face au risque de perte ne permet pas un investissement plus important sur les unités de compte.

■ Vous souhaitez investir pour satisfaire des objectifs de moyen terme, ce qui est approprié au regard d'un investissement minoritaire sur les unités de compte ayant un indicateur de risque compris entre 1 et 4.

■ Le degré d'aversion au risque dont vous nous avez fait part est approprié à une exposition significative au fonds en euros notamment dans la mesure où vous estimez qu'une baisse des marchés plus importante que prévue ne vous satisferait pas, vous obligeant à vous séparer de l'investissement si la situation ne s'améliorait pas.

■ Vos bonnes connaissances financières sur le fonds en euros et sur quelques supports financiers ainsi que votre expérience en matière d'investissement sur le fonds en euros et sur quelques supports financiers peu volatils, sont cohérentes avec une composition du portefeuille investie massivement en fonds en euros.

■ Un investissement réalisé de façon minoritaire sur les unités de compte au profit du fonds en euros est approprié au regard de la situation financière et de la capacité d'épargne dont vous nous avez fait part.

Important



Les éléments de ce document et que nous avons souhaité rappeler à votre attention constituent une synthèse uniquement des critères de profilage utilisés par LUCYA pour satisfaire ses obligations réglementaires, dans le cadre de son devoir de conseil, visant à s'assurer que le produit recommandé est approprié à votre situation personnelle et à vos besoins. Ils ne mentionnent pas intégralement les règles et critères qui nous permettent d'apprécier votre situation personnelle.

Vos réponses ont pour objectif de nous aider à déterminer votre attitude par rapport au risque et sur cette base, les types d'instruments financiers (et de risques sous-jacents) qui vous conviennent. Les réponses fournies ont ainsi une incidence directe sur la détermination du caractère approprié des actifs recommandés. Ces réponses sont analysées par nos outils informatiques et soumises, en cas de difficulté, d'anomalie ou d'incohérence, à l'intervention de nos conseillers.

LE PROFIL INVESTISSEUR « ÉQUILIBRÉ »¹

Notre conseil : le profil investisseur « Équilibré »

Le profil investisseur « Équilibré » se caractérise par l'allocation patrimoniale suivante :

Composition de votre contrat	La quote-part de fonds en euros représente entre 40 et 70% de vos investissements. Le solde est constitué de supports en unités de compte exposés aux marchés financiers ou immobiliers.
Part de supports en Unités de Compte (UC) cible	 Entre 30 et 60% UC maximum
Aide à l'investissement	 Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRI) est compris entre 1/7 et 5/7.

Pourquoi nous estimons que le profil investisseur «Équilibré» est fait pour vous ?

Notre conseil est motivé par le fait qu'une allocation d'actifs de votre contrat dont le fonds en euros représente entre 40 et 70%, et dont le solde est investi sur les supports en unités de compte affichant un indicateur de risque compris entre 1 et 5, est cohérente avec votre situation personnelle et les besoins que vous exprimez, ainsi qu'avec votre attitude à l'égard du risque et votre capacité de perte, dont vous nous avez fait part.

Pour information, un investissement très significatif sur des supports en unités de compte, d'une manière générale, est réservé à des investisseurs disposant d'une capacité d'épargne, de revenus ou d'un patrimoine importants, souhaitant épargner à moyen ou long terme, recherchant du rendement et acceptant en contrepartie de s'exposer à un risque de perte plus important que sur le fonds en euros et disposant d'une bonne compréhension et expérience des supports en unités de compte.

Portrait robot du profil investisseur « Équilibré »

Votre situation personnelle et familiale (dont notamment votre âge, le nombre d'enfants à votre charge ou votre régime matrimonial) est cohérente au regard d'un investissement réparti entre le fonds en euros (40% minimum) et les unités de compte (60% maximum).

■ Votre objectif en termes de recherche de performance et votre niveau d'acceptation d'amplitude de performance (de -10% à +10%) sont compatibles avec une allocation d'actifs dont la part en unités de compte, disposant d'un indicateur de risque d'au maximum 5, est comprise entre 30 et 60%.

■ Vous souhaitez conserver votre placement pour une durée d'au moins 5 ans, de sorte qu'un investissement sur les supports en unités de compte s'échelonnant de 30% à 60% est approprié à votre horizon de placement. Par ailleurs, votre tolérance face au risque de perte en capital permet un investissement dans de telles proportions sur les supports en unités de compte.

■ Vous souhaitez investir pour satisfaire des objectifs de moyen/long terme, ce qui est approprié au regard d'un investissement dont les supports en unités de compte représentent entre 30 et 60%.

■ Le degré d'aversion au risque dont vous nous avez fait part est approprié à un investissement jusqu'à 60% sur les unités de compte, notamment dans la mesure où vous estimez qu'une baisse des marchés plus importante que prévu ne vous poserait pas de problème, les marchés étant imprévisibles.

■ Vos connaissances en matière financière et votre expérience en matière d'investissement financier sont cohérentes avec un investissement exposé jusqu'à 60% maximum en unités de compte.

■ Un investissement réparti entre le fonds en euros (40% minimum) et les unités de compte (60% maximum) est approprié au regard de la situation financière et de la capacité d'épargne dont vous nous avez fait part.

Important

Les éléments de ce document et que nous avons souhaité rappeler à votre attention constituent une synthèse uniquement des critères de profilage utilisés par LUCYA pour satisfaire ses obligations réglementaires, dans le cadre de son devoir de conseil, visant à s'assurer que le produit recommandé est approprié à votre situation personnelle et à vos besoins. Ils ne mentionnent pas intégralement les règles et critères qui nous permettent d'apprécier votre situation personnelle.

Vos réponses ont pour objectif de nous aider à déterminer votre attitude par rapport au risque et sur cette base, les types d'instruments financiers (et de risques sous-jacents) qui vous conviennent. Les réponses fournies ont ainsi une incidence directe sur la détermination du caractère approprié des actifs recommandés.

Ces réponses sont analysées par nos outils informatiques et soumises, en cas de difficulté, d'anomalie ou d'incohérence, à l'intervention de nos conseillers.

LE PROFIL INVESTISSEUR « DYNAMIQUE »¹

Notre conseil : le profil investisseur « Dynamique »

Le profil investisseur « Dynamique » se caractérise par l'allocation patrimoniale suivante :

Composition de votre contrat	La grande majorité voire la quasi-totalité de vos investissements est réalisée sur des supports en unités de compte ayant un indicateur de risque élevé voire très élevé. La quote-part de fonds en euros peut être minoritaire voire inexistante.
Part de supports en Unités de Compte (UC) cible	
Aide à l'investissement	 <p>Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRI) est compris entre 3/7 et 7/7.</p>

Pourquoi nous estimons que le profil investisseur « Dynamique » est fait pour vous ?

Notre conseil est motivé par le fait qu'une allocation d'actifs de votre contrat significativement voire totalement investie sur les unités de compte ayant un indicateur de risque compris entre 3 et 7, est cohérente avec votre situation personnelle et les besoins que vous exprimez, ainsi qu'avec votre attitude à l'égard du risque et votre capacité de perte, dont vous nous avez fait part.

Le profil investisseur « Dynamique » se caractérise par un investissement majoritaire voire intégral sur les supports en unités de compte et par une faible proportion, voire une absence, de fonds en euros, dont le capital est sécurisé.

Pour information, un investissement très significatif sur des supports en unités de compte, d'une manière générale, est réservé à des investisseurs disposant d'une capacité d'épargne, de revenus ou d'un patrimoine importants, souhaitant épargner à moyen ou long terme, recherchant du rendement et acceptant en contrepartie de s'exposer à un risque de perte plus important que sur le fonds en euros et disposant d'une bonne compréhension et expérience des supports en unités de compte.

Portrait robot du profil investisseur « Dynamique »

Votre situation personnelle et familiale (dont notamment votre âge, le nombre d'enfants à votre charge ou votre régime matrimonial) est cohérente au regard d'un investissement significativement voire intégralement investi sur les unités de compte ayant un indicateur de risque compris entre 3 et 7.

- Votre objectif en termes de recherche de performance et votre niveau d'acceptation d'amplitude de performance (de -10% à +10%) sont compatibles avec une allocation d'actifs dont les unités de compte représentent entre 50 et 100%.
- Vous souhaitez conserver votre placement pour une durée d'au moins 8 ans, de sorte qu'un investissement quasi-exclusif voire exclusif sur les unités de compte, affichant un indicateur de risque de 3 minimum, est approprié à votre horizon de placement. Par ailleurs, votre tolérance face au risque de perte en capital permet un investissement aussi prépondérant sur les supports en unités de compte.
- Votre objectif d'investissement est de vous constituer un capital à long terme, ce qui est approprié au regard d'un investissement majoritairement voire intégralement réalisé sur les unités de compte disposant d'un indicateur de risque allant de 3 à 7.
- Le degré d'aversion au risque dont vous nous avez fait part est approprié à un investissement réalisé de façon quasi-exclusive, voire exclusive, sur les unités de compte, notamment dans la mesure où vous estimez qu'une baisse des marchés plus importante que prévue pourrait représenter une opportunité.
- Vos bonnes connaissances en matière financière et votre forte expérience en matière d'investissement financier, notamment sur des supports complexes et volatils, sont cohérentes avec une composition du portefeuille majoritairement voire intégralement exposée aux unités de compte.
- Une allocation d'actifs dont la part du fonds en euros est minoritaire voire absente au profit de supports en unités de compte disposant d'un indicateur de risque compris entre 3 et 7, est appropriée au regard de la situation financière et de la capacité d'épargne dont vous nous avez fait part.

Important

Les éléments de ce document et que nous avons souhaité rappeler à votre attention constituent une synthèse uniquement des critères de profilage utilisés par LUCYA pour satisfaire ses obligations réglementaires, dans le cadre de son devoir de conseil, visant à s'assurer que le produit recommandé est approprié à votre situation personnelle et à vos besoins. Ils ne mentionnent pas intégralement les règles et critères qui nous permettent d'apprécier votre situation personnelle.

Vos réponses ont pour objectif de nous aider à déterminer votre attitude par rapport au risque et sur cette base, les types d'instruments financiers (et de risques sous-jacents) qui vous conviennent. Les réponses fournies ont ainsi une incidence directe sur la détermination du caractère approprié des actifs recommandés. Ces réponses sont analysées par nos outils informatiques et soumises, en cas de difficulté, d'anomalie ou d'incohérence, à l'intervention de nos conseillers.

SURAVENIR PER

Plan d'Épargne Retraite Individuel

CONTRAT D'ASSURANCE DE GROUPE DE TYPE MULTISUPPORT N° 2240
DONT L'EXÉCUTION EST LIÉE A LA CESSATION D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

BULLETIN D'ADHESION

ADHÉRENT

Le(la) soussigné(e), ci-après désigné(e) adhérent, demande son adhésion au Plan d'Épargne Retraite Individuel de groupe de type multisupport SURAVENIR PER souscrit par l'association SEREP (Synergie Épargne Retraite Prévoyance - 19, rue Amiral Romain Desfossés - 29200 Brest) auprès de la société d'assurance Suravenir.

Monsieur Madame Nom : _____
Nom de naissance : _____ Prénom(s) : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____
Date de naissance : ____/____/____ Commune de naissance : _____
Pays de naissance : _____ Nationalité : _____
Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____
Email : _____ @ _____

Situation professionnelle

Actif Étudiant/Apprenti/Elève Demandeur d'emploi Autre inactif
Profession (si demandeur d'emploi, profession antérieure) : _____
Code CSP correspondant à la profession⁽²⁾ : _____

Résidence fiscale

Etes-vous résident fiscal français ? Oui Non Avez-vous une seule résidence fiscale ? Oui Non
Si vous avez répondu « non » à au moins une de ces questions, veuillez compléter la partie suivante :
J'atteste être soumis à des obligations fiscales en tant que résident(e) ou citoyen(ne) de l'Etat ou territoire suivant⁽³⁾ : _____
Numéro fiscal (si résident fiscal étranger) : _____
Je n'ai aucune obligation fiscale dans d'autres Etats ou territoires. Si plusieurs pays de résidence fiscale, reportez la totalité sur papier libre daté et signé.

Renseignements complémentaires

Exercez-vous, ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante⁽²⁾ ?
 Oui Non
Si oui : Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____
Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante⁽²⁾ ? Oui Non
Si oui : Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____ Quel est votre lien avec cette personne ? _____
Dans le cas d'un « oui » à l'une et/ou à l'autre des deux questions, l'adhésion du contrat SURAVENIR PER ne sera effective qu'après validation par Suravenir du dossier d'adhésion.

Situation familiale

Marié(e) Célibataire Pacsé(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Union libre
Si marié(e), indiquez le régime matrimonial : _____ Nombre d'enfants à charge : _____

Capacité juridique

Majeur capable sous tutelle sous curatelle sous sauvegarde de justice

Tranche de revenus annuels du foyer

Inférieurs à 15 k€ 15 à 30 k€ 30 à 45 k€ 45 à 60 k€ 60 à 100 k€ 100 à 150 k€
 Supérieurs à 150 k€

Patrimoine du foyer

Inférieur à 25 k€ 25 à 50 k€ 50 à 100 k€ 100 à 150 k€ 150 à 300 k€ 300 à 450 k€ 450 à 600 k€
 600 à 750 k€ 750 à 1 500 k€ Supérieur à 1 500 k€

Objectif principal du contrat (un seul choix possible)

Préparation à la retraite Revenus/ Rentes Autres (à préciser) : _____

CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT SURAVENIR PER⁽¹⁾

DATE DE LIQUIDATION DES DROITS ENVISAGÉE

La date de liquidation des droits envisagée est le ____/____/____

(à défaut de précision, la date de liquidation des droits envisagée sera calculée par Suravenir sur la base de l'âge légal de départ à la retraite en fonction de la réglementation en vigueur au moment de l'adhésion).
Cette date est modifiable à tout moment sur demande de l'adhérent.

TRAITEMENT FISCAL DU VERSEMENT INITIAL

Chaque versement (hors transfert) est déductible fiscalement dans les conditions et limites prévues, selon le cas, par les articles 154 bis, 154 bis-O A ou 163 quatervicies du code général des impôts.

Toutefois, vous avez la possibilité de renoncer au bénéfice de ces dispositions en exerçant l'option irrévocable suivante :

Je renonce à la déductibilité fiscale de mon versement.

À défaut d'option pour la non déductibilité de votre versement, et si vous êtes TNS ou TNS agricole, veuillez préciser le régime fiscal choisi :

- Article 163 quatervicies du CGI
 Article 154 bis du CGI (pour les TNS non agricoles)
 Article 154 bis-O A du CGI (pour les TNS agricoles)

Sans précision de l'adhérent, le versement initial sera considéré comme déductible dans le cadre fiscal de l'article 163 quatervicies du CGI.

OPTION POUR LA LIQUIDATION DES DROITS EN RENTE VIAGÈRE

À l'échéance, les droits correspondants aux versements mentionnés aux 1° et 2° de l'article L. 224-2 du code monétaire et financier, sont, au choix de l'adhérent, délivrés sous la forme d'un capital et/ou d'une rente viagère. L'adhérent peut néanmoins opter, dès l'adhésion, pour une sortie irrévocable en rente viagère.

J'opte expressément et irrévocablement pour une liquidation (partielle ou totale) à l'échéance en rente viagère à hauteur du taux suivant : _____ % (maximum 100 %)

BÉNÉFICIAIRES

Cochez une seule option parmi les deux proposées.

L'adhérent désigne comme bénéficiaire(s) en cas de décès avant la date de liquidation des droits constitués sur son contrat :

- son conjoint non séparé de corps ou la personne avec laquelle il a conclu un pacte civil de solidarité (PACS) en vigueur à la date du décès, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut ses héritiers en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.
 autres bénéficiaires à désigner ci-dessous (si nécessaire, joindre un papier libre daté et signé) :

Nom	Nom de naissance	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Quote-part (%)

Total : 100 %

à défaut, le conjoint de l'adhérent ou la personne avec laquelle il a conclu un pacte civil de solidarité (Pacs) en vigueur à la date du décès.

OPTIONS DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT SURAVENIR PER

La description de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès est disponible au point 2.a de la Notice.

GARANTIE COMPLÉMENTAIRE OPTIONNELLE EN CAS DE DÉCÈS

(si vous avez au moins 18 ans et moins de 70 ans)

Oui (option payante, cf. point 2⁽¹⁾) Non (par défaut si aucune des 2 cases n'est cochée)

MISE EN PLACE ET RÉPARTITION DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS⁽²⁾⁽⁵⁾

(Veuillez compléter, par ailleurs, le mandat de prélèvement SEPA ci-joint et joindre un relevé d'identité bancaire)

Montant brut : _____ € sans frais

Périodicité : mensuelle (minimum 100,00 €) trimestrielle (minimum 300,00 €) semestrielle (minimum 600,00 €)
 annuelle (minimum 1000,00 €)

Date du premier versement⁽⁶⁾ : ____/____/____

Je choisis un ajustement annuel du montant de mes versements programmés

Si vous avez choisi la **gestion à horizon** vos versements seront répartis selon l'orientation de gestion choisie.

Si vous avez choisi le **mandat d'arbitrage**, vos versements seront répartis selon l'orientation de gestion choisie.

Si vous avez choisi la **gestion libre** et souhaitez une répartition différente de celle de votre versement initial, veuillez indiquer ci-dessous le(s) support(s) d'investissement⁽⁴⁾⁽⁵⁾ de vos versements programmés (4 supports maximum) :

Nom du support	Code ISIN (12 caractères)	Répartition en %
		%
		%
		%
		%

Total : 100 %

Attention : en cas de mise en place de versements programmés et paiement du versement initial par prélèvement, veuillez à remplir un mandat de prélèvement pour chaque type de versement, en cochant ponctuel ou récurrent/répétitif selon le cas.

TRAITEMENT FISCAL DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS

Chaque versement (hors transfert) est déductible fiscalement dans les conditions et limites prévues, selon le cas, par les articles 154 bis, 154 bis-O A ou 163 quater vicies du code général des impôts.

Toutefois, vous avez la possibilité de renoncer au bénéfice de ces dispositions en exerçant l'option irrévocable suivante :

Je renonce à la déductibilité fiscale de mon versement.

À défaut d'option pour la non déductibilité de votre versement, et si vous êtes TNS ou TNS agricole, veuillez préciser le régime fiscal choisi :

- Article 163 quater vicies du CGI
 Article 154 bis du CGI (pour les TNS non agricoles)
 Article 154 bis-O A du CGI (pour les TNS agricoles)

Ce choix sera appliqué à l'ensemble des versements programmés.

Sans précision de l'adhérent, les versements programmés seront considérés comme déductibles dans le cadre fiscal de l'article 163 quater vicies du CGI.

VALEUR DE TRANSFERT DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT SURAVENIR PER

La valeur de transfert de l'adhésion est égale à la somme des valeurs de transfert de chaque support d'investissement.

Compte tenu du caractère multisupport du contrat, de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès et d'un versement réalisé sur une ou plusieurs unités de compte, **il n'existe pas de valeurs de transfert minimales exprimées en euros** de la totalité du contrat de l'adhérent. Les valeurs de transfert indiquées ci-dessous sont données à titre d'exemple et ne prennent pas en compte les éventuels versements, arbitrages ou sorties partielles ultérieurs.

SUPPORT EN EUROS

Pour un versement réalisé sur le fonds en euros, la valeur de transfert est égale au montant revalorisé conformément au point 3 de la notice.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de transfert exprimée en euros. Ces valeurs, qui tiennent compte des frais annuels de gestion, ne constituent cependant que des minima auxquels s'ajoute la participation aux bénéfices.

Renseignez les éléments d'informations ci-après relatifs à votre versement initial :

(A) : part du versement initial brut versée sur le fonds en euros, exprimée en euros

(A) = _____ €

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	(A) = _____	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)
Cumul des primes nettes	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)
Valeurs minimales garanties	= (A) * 0,99200	= (A) * 0,98406	= (A) * 0,97619	= (A) * 0,96838	= (A) * 0,96063	= (A) * 0,95294	= (A) * 0,94532	= (A) * 0,93776

Les valeurs de transfert ci-dessus ne tiennent pas compte des frais de transfert, ni de l'éventuelle quote-part de moins-value qui pourra être constatée par Suravenir sur les actifs représentatifs du fonds en euros du plan (cf. point 9.b de la notice).

En présence de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès, le fonds en euros du contrat ne comporte pas de valeur de transfert minimale garantie.

Des simulations de valeurs de transfert sont données au point 3b de la notice.

SUPPORTS EN UNITES DE COMPTE

Pour un versement réalisé sur les unités de compte, la valeur de transfert exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte (UC).

Exemple de calcul au terme de la première année pour un investissement net de frais sur versement(s) représentant 100 parts en début d'année :

- Sans mise en place d'un mandat d'arbitrage : $100 \times (1 - 0,60 \%) = 99,4000$ UC
- Avec mise en place d'un mandat d'arbitrage : $100 \times (1 - 0,90 \%) = 99,1000$ UC

La valeur de transfert de l'unité de compte (UC) en euros au terme de la première année est donc de 99,4000 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre sans mise en place d'un mandat d'arbitrage ou de 99,1000 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre avec mise en place du mandat d'arbitrage.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de transfert exprimée en nombre d'unités de compte d'un investissement net de frais représentant 100 parts. Ces valeurs de transfert tiennent compte des frais annuels de gestion.

Renseignez les éléments d'informations ci-après relatifs à votre versement initial :

(B) : part du versement initial brut versée sur les unités de compte, exprimée en euros

(B) = _____ €

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	(B) = _____ €	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)
Cumul des primes nettes	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)
Nombre d'unités de compte minimal garanti sans mise en place d'un mandat d'arbitrage	99,4000	98,8036	98,2108	97,6215	97,0358	96,4536	95,8749	95,2996
Nombre d'unités de compte minimal garanti avec mise en place d'un mandat d'arbitrage	99,1000	98,2081	97,3242	96,4483	95,5803	94,7201	93,8676	93,0228

Les valeurs de transfert ci-dessus ne tiennent pas compte des frais de transfert et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de l'adhésion.

Les prélèvements effectués sur la provision mathématique du contrat ne sont pas plafonnés en nombre d'unités de compte.

Pour les supports en unités de compte, Suravenir ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

DÉCLARATION DE L'ADHÉRENT / INFORMATIONS

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la fiche d'information précontractuelle ainsi que de la Notice (Réf. 5257-4) comprenant la liste des unités de compte de référence et des caractéristiques principales de chaque support sélectionné dans le Document d'Informations Clés (DIC) ou, le cas échéant, dans la note détaillée ou, selon le support, son annexe complémentaire de présentation.

Je reconnais également avoir été informé(e) du fait que les unités de compte ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par l'adhérent au contrat. Les performances de ces unités de compte doivent donc être analysées sur plusieurs années.

J'accepte d'être informé(e) de la conclusion de mon contrat par remise d'une lettre recommandée sous forme électronique et, sous réserve de la disponibilité des documents en version dématérialisée, de recevoir toute information, convocation, notification ou communication de la part de Suravenir et de l'association Synergie Epargne Retraite Prévoyance (SEREP), relative à mon adhésion au contrat SURAVENIR PER (notamment certificat d'adhésion, notice, avis d'opéré, relevés d'information annuels, information intervenant dans le cadre des modifications apportées au contrat décrites en préambule de la notice), déposée par Suravenir ou la SEREP au sein de mon espace personnel sur Internet et/ou par courriel dans ma messagerie personnelle à l'adresse électronique que j'ai indiquée ci-dessus.

Je peux choisir de revenir à un envoi des documents par courrier postal à tout moment et par tout moyen, en utilisant notamment la fonctionnalité éventuellement prévue à cet effet sur mon espace personnel sur le site internet du distributeur du contrat ou sur demande auprès de mon conseiller.

Je suis informé(e) pouvoir renoncer à la présente adhésion pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle je suis informé(e) de la conclusion du contrat SURAVENIR PER matérialisée par la réception du certificat d'adhésion. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée ou par envoi recommandé électronique, avec demande d'avis de réception, envoyée à l'adresse suivante : Suravenir - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9 ou assistance-vie@suravenir.fr.

Elle peut être faite selon le modèle de rédaction ci-après : "Je soussigné(e) (nom, prénom et adresse de l'adhérent) déclare renoncer à l'adhésion au contrat SURAVENIR PER que j'ai signé le (_____) et vous prie de bien vouloir me rembourser l'intégralité des sommes versées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre. Je reconnais également être informé(e) que toutes les garanties cessent à la date de réception par Suravenir de la lettre de renonciation. (Date et signature)".

Je demande l'exécution immédiate de mon contrat avant l'expiration du délai de renonciation de 30 jours prévu par l'article L. 112-2-1 du code des assurances.

Des données à caractère personnel vous concernant sont collectées et traitées par Suravenir. Cette collecte et ce traitement sont effectués dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données. Toutes les données collectées et traitées sont nécessaires pour la conclusion et l'exécution du contrat, et ont un caractère obligatoire. À défaut, le contrat ne peut être conclu ou exécuté. Vous disposez sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité que vous pouvez exercer auprès de : Suravenir - Service Relations Clients - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr. Vous pouvez vous reporter aux dispositions pré-contractuelles et contractuelles si vous souhaitez des informations complémentaires.

L'enregistrement de la présente demande est confirmé par un certificat d'adhésion. S'il ne vous était pas parvenu dans un délai d'un mois, nous vous remercions d'en informer Suravenir.

LE PRÉSENT BULLETIN ET L'ENSEMBLE DE SES ANNEXES VALENT PROPOSITION D'ASSURANCE

Fait à : _____	
Le : ____ / ____ / ____	
Signature de l'adhérent précédée de la mention "Lu et approuvé"	Signature et Cachet du conseil Code :

- (1) Tous les points renvoient à la Notice.
- (2) Se reporter au document "Comment remplir votre Bulletin d'Adhésion"
- (3) Le critère de résidence fiscale s'apprécie au regard de la réglementation nationale du (des) pays envers lequel (lesquels) vous êtes soumis à une obligation déclarative en matière fiscale. Cette résidence fiscale et les informations correspondantes doivent être déclarées à Suravenir dans le présent document dès lors que la France a conclu avec l'Etat concerné un accord prévoyant l'échange d'informations en matière fiscale. Suravenir pourra, le cas échéant, de façon automatique ou sur demande, transmettre des informations relatives au contrat et/ou son adhérent à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) dans le but de satisfaire à ses obligations, notamment dans le cadre de l'échange automatique d'informations, conformément à la réglementation en vigueur.
- (4) Se reporter à la Présentation des supports d'investissement de la Notice ainsi qu'aux Documents d'Informations Clés (DIC) ou le cas échéant, aux notes détaillées ou, selon le support, à l'annexe complémentaire de présentation ou aux Informations Spécifiques remis à l'adhésion ou lors d'un premier versement ou arbitrage sur le support concerné et disponibles auprès de votre intermédiaire.
- (5) Si vous dotez le contrat de versements programmés et de l'option de rééquilibrage automatique, et si les versements programmés s'effectuent sur au moins un support d'investissement présent dans l'option, le montant des versements effectués sur ce support sera pris en compte lors de l'échéance de l'option et pourra provoquer un (des) arbitrage(s).
- (6) Votre premier versement aura lieu le mois suivant la validation de votre demande.

Ref. 5259-6 (08.2024) Document à renvoyer, nous vous conseillons d'en conserver une copie



SURAVENIR - Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest CEDEX 9. Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 euros. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9).

MISE EN PLACE DE MANDAT D'ARBITRAGE

Le soussigné, ci-après désigné adhérent demande la mise en place d'un mandat d'arbitrage sur son contrat souscrit auprès de la société SURAVENIR.

Nom du contrat : Suravenir PER

N° d'adhésion : _____

ADHÉRENT

Monsieur Madame Nom : _____

Nom de naissance : _____ Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____

Email : _____@_____

L'adhérent donne mandat au **Mandataire**

SURAVENIR, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 Euros, régie par le code des assurances, dont le siège social est situé, 232 rue Général Paulet BP 103 - 29802 Brest Cedex 09, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro 330 033 127, représentée par Monsieur François-Régis BERNICOT en qualité de Président du Directoire, dûment habilité aux fins des présentes, qui l'accepte, d'effectuer en son nom et pour son compte, sans avoir à le consulter au préalable, dans le cadre du contrat référencé ci-dessus et conformément au profil de gestion choisi :

- la sélection des supports d'investissement référencés dans le contrat sur lesquels chaque versement, libre ou programmé, sur son contrat sera investi,
- la modification de la répartition entre les différents supports d'investissement, dénommée « arbitrage »

PROFILS DE GESTION

Le contrat propose le choix entre 2 profils de mandat. Les profils sont détaillés dans le(s) Règlement / Conditions d'Exécution du mandat d'arbitrage.

Profil de gestion conseillé :

La détermination de votre profil investisseur permet au distributeur de vous proposer le profil de gestion :

Profil _____

Profil de gestion choisi par le(s) adhérent(s) :

Profil _____

Si le profil de gestion sélectionné est plus risqué que le profil recommandé en fonction de votre profil investisseur, vous devez obligatoirement cocher la case suivante :

"Je confirme mon choix d'un profil de gestion plus risqué que celui conseillé dans le cadre de la détermination de mon profil d'investisseur. Je dispose de toutes les connaissances et tous les éléments d'information me permettant de mesurer cette prise de risque supplémentaire, et déclare en assumer toutes les suites et conséquences, la responsabilité du Mandataire ne pouvant, de ce fait, être engagée."

Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.


DÉCLARATION DE L'ADHÉRENT / INFORMATIONS

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du(des) Règlement / Conditions d'Exécution du mandat d'arbitrage du contrat Suravenir PER (Réf.5727).

Je reconnais également avoir été informé du fait que les unités de compte ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par l'adhérent du contrat. Les performances de ces unités de compte doivent donc être analysées sur plusieurs années.

Des données à caractère personnel vous concernant sont collectées et traitées par Suravenir. Cette collecte et ce traitement sont effectués dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données. Toutes les données collectées et traitées sont nécessaires pour la conclusion et l'exécution du contrat, et ont un caractère obligatoire. À défaut, le contrat ne peut être conclu, ou exécuté. Vous disposez sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité que vous pouvez exercer auprès de : Suravenir, Service Relations Clients, 232 rue Général Paulet, BP 103, 29802 BREST Cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr.

Vous pouvez vous reporter aux dispositions précontractuelles et contractuelles si vous souhaitez des informations complémentaires.

Fait à : _____ Le : ____/____/____	Nom, Titre et Signature du représentant du Mandataire  François-Régis Bernicot Président du Directoire de Suravenir
Signature de l'adhérent précédée de la mention "Lu et approuvé"	

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SURAVENIR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SURAVENIR.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veillez compléter les champs marqués **

Nom / Prénom(s)* : _____
Nom / Prénom(s) du débiteur

Adresse* : _____
Numéro et nom de la rue

Code postal Ville

Pays

Coordonnées du compte* : _____
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier : SURAVENIR

Identifiant Créancier SEPA (I.C.S) : FR37ZZZ263184

Adresse : 232 rue Général Paulet
29802 Brest cedex 9
France

Type de paiement* : Paiement récurrent / répétitif⁽¹⁾
 Paiement ponctuel⁽²⁾

Signé à* : _____ **le* :** ____/____/_____
Lieu Date

Signature(s)* :
Veillez signer ici

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(1) Versements programmés pour les contrats Vie et Cotisations périodiques pour les contrats Prévoyance et les contrats Emprunteurs.

(2) Versement exceptionnel pour les contrats Vie et Cotisation unique pour les contrats Prévoyance.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SURAVENIR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SURAVENIR.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veillez compléter les champs marqués **

Nom / Prénom(s)* : _____
Nom / Prénom(s) du débiteur

Adresse* : _____
Numéro et nom de la rue

Code postal *Ville*

Pays

Coordonnées du compte* : _____
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier : SURAVENIR

Identifiant Créancier SEPA (I.C.S) : FR37ZZZ263184

Adresse : 232 rue Général Paulet
29802 Brest cedex 9
France

Type de paiement* : Paiement récurrent / répétitif⁽¹⁾
 Paiement ponctuel⁽²⁾

Signé à* : _____
Lieu

le* : ____/____/____
Date

Signature(s)* :
Veillez signer ici

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(1) Versements programmés pour les contrats Vie et Cotisations périodiques pour les contrats Prévoyance et les contrats Emprunteurs.

(2) Versement exceptionnel pour les contrats Vie et Cotisation unique pour les contrats Prévoyance.

SURAVENIR PER

Comment remplir votre bulletin d'adhésion ?

SITUATION PROFESSIONNELLE

Veuillez noter votre profession actuelle précise. Si vous êtes demandeur d'emploi, indiquez votre profession antérieure.

Code CSP : veuillez noter le code correspondant à la catégorie socio-professionnelle de votre emploi sur la liste CSP ci-dessous :

Code	Libellé	Code	Libellé
1000	Agriculteurs exploitants	5500	Employés de commerce
2100	Artisans	5600	Personnels des services directs aux particuliers
2200	Commerçants et assimilés	6100	Ouvriers qualifiés
2300	Chefs d'entreprise	6600	Ouvriers non qualifiés
3100	Professions libérales et assimilés	6900	Ouvriers agricoles
3200	Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques	7100	Anciens agriculteurs exploitants
3600	Cadres d'entreprise	7200	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
4100	Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés	7300	Anciens cadres et professions intermédiaires
4600	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	7600	Anciens employés et ouvriers
4700	Techniciens	7900	Retraités Ancienne activité inconnue
4800	Contremaîtres, agents de maîtrise	8100	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
5100	Employés de la fonction publique	8200	Inactifs divers (autres que retraités)
5400	Employés administratifs d'entreprise	8400	Elève, Etudiant, Apprenti

RÉSIDENCE PRINCIPALE

Pour adhérer au contrat, votre résidence principale est obligatoirement française.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Liste des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives

Veuillez noter le code correspondant sur la liste ci-dessous :

Code	Libellé	Code	Libellé
01	Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne	06	Ambassadeur, chargé d'affaires,
02	Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger	07	Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée
03	Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours	08	Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique
04	Membre d'une cour des comptes	09	Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein
05	Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale		

Liste des liens avec la personne exerçant la fonction politique, juridictionnelle ou administrative

Veuillez noter le code correspondant sur la liste ci-dessous :

Code	Libellé	Code	Libellé
01	Le conjoint ou le concubin notoire	04	Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger, conjointement avec la personne exposée
02	Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère	05	Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec la personne exposée
03	En ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère		

MODE D'ALLOCATION DES VERSEMENTS EFFECTUÉS SUR VOTRE CONTRAT

Par défaut, les versements effectués sur votre contrat sont affectés selon l'allocation correspondant au profil d'investissement « Équilibré Horizon Retraite ».

Si le profil "Équilibré Horizon retraite" ne vous convient pas, trois choix vous sont proposés :

- Sélectionner un des deux autres profils disponibles en gestion à horizon : Prudent Horizon Retraite ou Dynamique Horizon Retraite. En choisissant le mode de gestion à horizon, chaque versement sur votre contrat sera réparti, en fonction de la date envisagée de liquidation de vos droits, entre des actifs présentant un profil d'investissement à faible risque et des actifs plus dynamiques. Plus la date de liquidation de vos droits approche, plus la fraction investie sur les actifs présentant un profil d'investissement à faible risque augmente. Les actifs de ces profils sont présentés à la fin de la notice.
- Opter pour la gestion libre. En choisissant ce mode de gestion, vous effectuez vous-même la répartition de vos versements entre les différents supports d'investissement proposés par le contrat. Pour faire votre choix, reportez-vous à la Présentation des supports d'investissement du contrat placée à la fin de la notice ainsi qu'aux Documents d'Informations Clés (DIC), ou le cas échéant, aux notes détaillées, ou en fonction des supports, aux annexes complémentaires de présentation de chaque support concerné, remis à l'adhésion ou lors d'un premier versement ou arbitrage sur le support concerné.
- Choisir le mandat d'arbitrage. Vous donnez ainsi mandat à Suravenir d'effectuer en votre nom et pour votre compte, sans avoir à vous consulter au préalable et conformément au profil de gestion que vous aurez choisi parmi les profils de gestion proposés:
 - la sélection des supports d'investissements référencés dans le contrat sur lesquels chaque versement, libre ou programmé, effectué sur votre contrat sera investi;
 - la modification de la répartition entre les différents supports d'investissement, dénommé "arbitrage".

Ce choix est modifiable en cours de vie de votre contrat. Pour plus d'informations sur les modes de gestion, vous pouvez vous reporter au point 7 de la notice du contrat n° 2240.

BÉNÉFICIAIRES

Deux solutions vous sont proposées pour désigner vos bénéficiaires en cas de décès avant la date de liquidation des droits constitués sur votre contrat :

- La clause dite "générale", déjà rédigée.

Cette clause prévoit qu'à votre décès, le capital sera versé en totalité à votre conjoint non séparé de corps ou à la personne avec laquelle vous avez conclu un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès. En l'absence de conjoint non séparé de corps ou de partenaire pacsé, ou s'il est décédé, le capital sera partagé par parts égales entre tous vos enfants, y compris ceux qui naîtront après la signature du contrat. Si l'un de vos enfants est décédé au moment du versement du capital, la part qui lui revient sera versée par parts égales à ses représentants, c'est-à-dire ses enfants (vos petits-enfants). Enfin, si vous n'avez pas ou plus d'enfants ni de petits-enfants, le capital sera partagé entre vos autres héritiers en fonction de leurs droits dans la succession.

Cochez la première case proposée "son conjoint, à défaut...", si ces modalités vous conviennent.

- La clause libre : désignation nominative de vos bénéficiaires

Si la clause dite "générale" ne vous convient pas, vous pouvez désigner nominativement le ou les bénéficiaires de votre contrat. Dans ce cas, cochez la case "autres bénéficiaires" et précisez leur identité et leur adresse en complétant toutes les zones. Les données suivantes sont obligatoires : nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse complète et quote-part.

La somme des quotes-parts attribuées à chaque bénéficiaire doit être égale à 100 %. Pensez à prévoir des bénéficiaires subséquents.

À défaut de bénéficiaires désignés, le capital sera versé à votre conjoint ou à la personne avec laquelle vous avez conclu un pacte civil de solidarité (Pacs) en vigueur à la date du décès.

VALEUR DE TRANSFERT DE VOTRE ADHESION AU CONTRAT

Remplissez la première colonne de chaque tableau:

- **Support en euros**
 - (A) : indiquez la part du versement initial brut versée sur le fonds en euros, exprimée en euros = « montant brut du versement initial » x « répartition en % du versement initial sur le fonds en euros »
- **Supports en unités de compte**
 - (B) : indiquez la part du versement initial brut versée sur les unités de compte, exprimée en euros = « montant brut du versement initial » x « répartition en % du versement initial sur les unités de compte »

DERNIÈRES RECOMMANDATIONS AVANT VOTRE ADHÉSION

- Avez-vous bien pris connaissance de la Notice ?
- Avez-vous daté et signé partout où cela est nécessaire ?
- Avez-vous précisé l'origine des fonds ?
- Avez-vous joint le justificatif ?
- Avez-vous bien vérifié le libellé de votre clause bénéficiaire ?
- Avez-vous bien rempli les tableaux de valeurs de transfert ?
- En cas de versement par chèque, celui-ci est-il bien libellé à l'ordre de Suravenir et signé ?
- Suravenir n'accepte que les chèques ou virements ou prélèvements émanant du compte personnel de l'adhérent, ou le chèque, virement ou prélèvement émanant de la SARL pour le gérant majoritaire de la SARL

Très important : sans la présence de votre email et de votre numéro de téléphone portable sur le bulletin d'adhésion nous ne pourrions vous communiquer votre code permettant de consulter et gérer votre contrat en ligne.

Liste des pièces à joindre au bulletin d'adhésion

MAJEUR CAPABLE

Bulletin d'Adhésion complété, daté et signé

Justificatif d'identité en cours de validité :

- carte nationale d'identité recto/verso *
- 4 premières pages du passeport *
- titre de séjour / carte de résident français comportant une photographie
- document de demande d'asile remis par une préfecture

* Un document délivré par les autorités étrangères est recevable s'il comporte les informations nom, prénoms, **nationalité**, date et lieu de naissance de la personne, ainsi que la nature, les date et lieu de délivrance du document et les nom et qualité de l'autorité ou de la personne l'ayant délivré et, le cas échéant, authentifié, et s'il est rédigé dans l'alphabet latin.

Justificatif de domicile admissible :

Datant de moins de 12 mois au jour de l'adhésion	Datant de moins de 3 mois au jour de l'adhésion
<ul style="list-style-type: none">• Echancier de contrat d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou de câble/internet• Avis d'imposition sur le revenu ou taxe d'habitation ou échancier de l'année en cours• Attestation d'assurance habitation résidence principale	<ul style="list-style-type: none">• Facture de contrat d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, mobile ou de câble/internet• Attestation du titulaire de contrat EDF• Quittance de loyer, avis d'échéance de loyer, ou contrat de location établi(e) par un notaire, une agence ou un syndic professionnel• Attestation d'hébergement d'un employeur, d'un organisme d'hébergement ou d'une congrégation religieuse• Attestation de domicile délivrée par une ambassade, un consulat ou une mairie• Attestation d'élection de domicile dans un centre d'action sociale• Adresse d'un organisme d'accueil figurant sur la CNI• Livret de circulation• Bulletin de salaire s'il mentionne l'adresse de résidence principale• Pour les personnes hébergées n'ayant pas de justificatif à leur nom, une attestation d'hébergement de moins de 3 mois signée par l'hébergeant, accompagnée de l'original ou de la copie du justificatif d'identité et de domicile de l'hébergeant

Fonds Versement Initial :

- chèque libellé à l'ordre exclusif de SURAVENIR, tiré d'un établissement bancaire situé en France et sur vos propres avoirs
- virement
- en cas de prélèvement, IBAN et mandat de prélèvement SEPA complété en cochant « paiement ponctuel » et signé
- en fonction du seuil et des critères en vigueur au jour de l'opération : justificatif de l'origine des fonds

Fonds Versements Programmés :

- IBAN et mandat de prélèvement SEPA complété en cochant « paiement récurrent / répétitif » et signé.

Autres documents éventuels :

- annexe complémentaire de présentation du support pour chaque support nécessitant cette annexe signée (SCPI, Certificat, Produits Complexes). Ces annexes de souscription sont à télécharger sur le site Internet.
- bulletin de Mise en place de mandat d'arbitrage en cas de choix de ce mode de gestion.

ADHÉSIONS SPÉCIFIQUES

ADHÉSION PAR UN MAJEUR PROTÉGÉ

Majeur sous curatelle	Majeur sous tutelle
<input type="checkbox"/> Ensemble des pièces décrites en tant que pièce justificative pour le majeur capable	<input type="checkbox"/> Ensemble des pièces décrites en tant que pièce justificative pour le majeur capable
<input type="checkbox"/> Bulletin d'adhésion signé du majeur et du curateur (sa signature doit être précédée de la mention "le curateur")	<input type="checkbox"/> Bulletin d'adhésion signé uniquement du tuteur (sa signature doit être précédée de la mention "le tuteur")
<input type="checkbox"/> Justificatif d'identité pour le curateur, tel que défini dans la liste des justificatifs pour le majeur capable.	<input type="checkbox"/> Justificatif d'identité pour le tuteur, tel que défini dans la liste des justificatifs pour le majeur capable.
<input type="checkbox"/> Jugement de mise sous curatelle	<input type="checkbox"/> Jugement de mise sous tutelle
	<input type="checkbox"/> Accord du juge pour le placement des fonds

La liste de pièces présente n'étant pas exhaustive, votre Conseiller ou l'Assureur pourra vous demander toute pièce complémentaire permettant de parfaire votre adhésion, y compris en cas de situation spécifique.

